

## Présidence de l'Université

1 rue Claude Goudimel  
25030 Besançon cedex

BESANÇON, le 15 janvier 2007

Le Président  
de l'Université de Franche-Comté  
à

Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères  
Cabinet  
37, quai d'Orsay  
75351 PARIS  
s/c de Madame le Recteur  
de l'Académie de Besançon

Monsieur le Ministre,

Je me permets d'attirer votre attention sur le cas de Monsieur Joseph Kollie, ancien étudiant de l'UFR des Sciences de l'Homme et de la Société de l'Université de Franche-Comté, reconduit au Liberia au cours de l'année universitaire 2005-2006.

Monsieur Joseph Kollie sollicite aujourd'hui la possibilité de revenir poursuivre des études en France. Il a présenté auprès du Consulat Général de France à Abidjan une demande de visa de long séjour pour études qui lui a été refusée. Il avait présenté au préalable, une demande d'admission pour une inscription en 3<sup>ème</sup> année de parcours Français Langue Etrangère. Cette demande, examinée en commission pédagogique de l'UFR lui a été accordée.

J'ignore les arguments utilisés pour justifier du refus de visa, mais il y a, de mon point vue, matière à discuter cette décision.

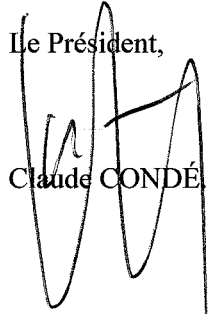
La volonté de Joseph Kollie de revenir en France avec un statut légal était envisagé avant même son retour au Liberia, puisque les autorités administratives préfectorales peu avant son départ expliquaient que seul un retour au Liberia lui permettrait de légaliser sa situation pour poursuivre ses études en France. Le cursus envisagé : L1, L2 d'anglais, puis inscription en Français Langue Etrangère est cohérent avec le projet professionnel de Joseph Kollie qui souhaite enseigner le français dans son pays, le Liberia, anglophone.

J'ai connu personnellement Joseph Kollie lorsque je dirigeai l'UFR SLHS. Je témoigne qu'il était un étudiant sérieux, connu pour sa gentillesse, et surtout sa motivation pour l'enseignement du français ; les nombreux témoignages des collègues vont dans le même sens.

Cette démarche a un caractère exceptionnel. Je ne comprendrais pas, Monsieur le Ministre, que vous ne soyez pas sensible à ce cas particulier d'un étudiant africain dans la tourmente d'un pays instable, d'autant que l'Université de Franche-Comté est tout à fait disposée à parfaire la formation de cet étudiant et donc à l'accueillir en L3 pour terminer sa licence Français Langue Etrangère.

Comptant sur votre compréhension, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,

  
Claude CONDÉ